

**OBJET GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SIDR POUR LE FINANCEMENT
DE L'OPERATION "MONDON A - CONSTRUCTION DE 65 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX (LLS)" SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

PRETS FONCIER ET CONSTRUCTION

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°12/6-19 DU 17 NOVEMBRE 2012

CONSTRUIRE 500 LOGEMENTS PAR AN ET RESORBER L'INSALUBRITE

Par Délibération n° 12/6-19 du 17 novembre 2012, la Commune de Saint-Denis a accordé sa garantie à hauteur de 80 % (pour les prêts PLAI construction, PLAI Foncier, PLUS construction et PLUS foncier) et de 100 % (pour les prêts PAM) pour le remboursement des emprunts souscrits par la SIDR sur la durée du protocole visé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Or, pour des raisons techniques, la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pu émettre les deux prêts relatifs à l'opération "Mondon A", avant la date de fin du protocole, soit le 30 juin 2013 et demande de supprimer la limite de temps dans l'article 1 de la Délibération n° 12/6-19 du 17 novembre 2012.

En effet, l'article 1 de la Délibération n° 12/6-19 du 17 novembre 2012 stipule : "... sur la durée du protocole visé ci-dessus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations."

Par conséquent, il convient de modifier l'article 1 de la Délibération n° 12/6-19 du 17 novembre 2012 : *Accorde la garantie de la Commune à hauteur de 80 % pour le remboursement des emprunts souscrits par la SIDR auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

L'opération concernée est la suivante :

Nom de l'opération	LBU	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant de la garantie (€)
MONDON A	2011	Construction de 65 Logements locatifs sociaux (LLS)	PLUS foncier	50	796 978,00	80	637 582,40
MONDON A	2011	Construction de 65 Logements locatifs sociaux (LLS)	PLUS construction	40	4 639 877,00	80	3 711 901,60

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13530-1-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SIDR POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION "MONDON A - CONSTRUCTION DE 65 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS)" SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

PRETS FONCIER ET CONSTRUCTION

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°12/6-19 DU 17 NOVEMBRE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu le Code civil, notamment son article 2298 ;

Vu la Délibération n°12/6-19 du 17 novembre 2012 ;

Sur le RAPPORT N°13/5-30 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire générale/ Entreprise municipale, et Aménagement/ Développement durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Modifie l'article 1 de la Délibération n°12/6-19 du 17 novembre 2012 : *Accorde la garantie de la Commune à hauteur de 80 % pour le remboursement des emprunts souscrits par la SIDR auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec les montants corrigés à la baisse.*

L'opération concernée est la suivante :

Nom de l'opération	LBU	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant de la garantie (€)
MONDON A	2011	Construction de 65 Logements locatifs sociaux (LLS)	PLUS foncier	50	796 978,00	80	637 582,40
MONDON A	2011	Construction de 65 Logements locatifs sociaux (LLS)	PLUS construction	40	4 639 877,00	80	3 711 901,60

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13530-2-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE